

PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2016.

L'an deux mil seize, le vingt-six mai, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 20 mai 2016, se sont réunis à 20h15 en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur LEROY, maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : Le Mazurier, Coulon-Garcia, Gabet, Bouillé, Raully, Leroy, Fasseler, De Meulenaere, Grand, Fourmout, Guilloteau, Ricault.

Absents excusés : Monsieur Lannois qui a donné pouvoir à Monsieur De Meulenaere, Monsieur Thominet qui a donné pouvoir à Monsieur Leroy.

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 12
Pouvoirs : 2
Votants : 14
Absents : 2

ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Fasseler est élu secrétaire de séance.

LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 7 AVRIL 2016

Le compte rendu ne faisant l'objet d'aucune remarque ni observation, il est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°023-2016 : ENGAGEMENT DANS LA CHARTE DU CHAMPIGNY

- Vu la directive cadre européenne sur l'utilisation durable des pesticides du 13 janvier 2009
- Vu le plan « ECOPHYTO 2018 » du 10 septembre 2008.
- Vu la charte du Champigny,

La commune de Bannost-Villegagnon s'engage dans la démarche proposée par AQUI'Brie (Association des calcaires de Champigny en Brie) visant la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires dans le cadre de l'entretien des espaces publics.

Les membres d'AQUI'Brie (Agence de l'eau, Région Ile de France, département de l'Essonne, de Seine et Marne et du Val de Marne) ont souhaité renforcer la lisibilité de cet engagement en inscrivant cette démarche dans une « charte du Champigny ».

Cette charte a pour objet de pérenniser l'engagement d'une part des partenaires à promouvoir et soutenir cette action et d'autre part de la commune signataire.

Elle permettra également d'afficher la politique de volonté de réduction de l'usage des désherbants et de mieux valoriser l'action et l'engagement des collectivités à la reconquête de la qualité de la nappe du Champigny.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré accorde la délégation de signature à Monsieur le Maire pour signer « la charte du Champigny » et des documents s'y référant.

DELIBERATION N°024-2016 : DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL N°1

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'une erreur s'est glissée dans la saisie du budget communal.

La somme de 1 300€ a été affectée au compte 165 dépenses d'investissement (restitution de caution) en restes à réaliser et en nouvelle proposition.

Il convient donc de retirer cette somme des nouvelles propositions.

Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
D	I	16	165	ONA	Dépôts et cautionnements reçus	- 1 300
						- 1 300

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve cette modification budgétaire à l'unanimité.

DELIBERATION N°025-2016 : DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT N°1

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite à la perception en 2015 d'un reliquat de subvention pour le zonage d'assainissement, il convient d'amortir la somme de 4 292€ sur 60 ans
Le budget doit être modifié comme suite

COMPTES DE DEPENSES

Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
D	F	011	61522		Entretien et réparation voies et réseaux	72,00
D	I	21	2156	ONA	Matériel spécifique d'exploitation	-72,00
D	I	040	1391	ONA	Subvention d'équipement	72,00
						72,00

COMPTES DE RECETTES

Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
R	F	042	777		Quote part des subventions d'investissement virées	72,00
						72,00

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve cette modification budgétaire à l'unanimité.

DELIBERATION N°026-2016 : ACHAT DE MATERIEL ENTRETIEN ESPACES VERTS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est indispensable d'équiper la commune d'un matériel neuf et performant pour l'entretien des espaces verts à savoir une tondeuse, une débrousailluse et une tronçonneuse.

Les propositions des entreprises Jardins et loisirs et Ets Chemin sont examinées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de retenir la proposition de Jardin et Loisir pour un montant de 2 705,84€ pour l'ensemble du matériel.

DELIBERATION N°027-2016 : MOTION CONTRE LE PROJET DE FERMETURE DE LA TRESORERIE DE LA FERTE GAUCHER.

Le conseil municipal, informé du projet de fermeture de la Trésorerie de la Ferté Gaucher programmée par l'administration fiscale de manière unilatérale et brutale au 1^{er} janvier 2017, vote une motion contre cette décision pour le maintien de ce service au public :

- Considérant que le maintien du maillage territorial le plus fin possible doit non seulement être impérativement préservé mais de surcroît être renforcé en moyens humains et matériels ;
 - Considérant que le maintien du centre des finances publiques constitue un enjeu important pour le service public et, dans un contexte économique difficile, un enjeu indispensable pour le soutien aux économies locales et la cohésion sociale ;
 - Considérant que le milieu rural ne peut pas être vidé de tous ses services publics de proximité en particulier comptables et fiscaux, garants de la bonne tenue des comptes publics ;
 - Considérant qu'il est indispensable de maintenir ces services autant pour les collectivités locales que pour les usagers et que soit respecté le principe de l'égalité d'accès aux services publics pour les citoyens sur l'ensemble du territoire national ;
 - Considérant qu'une fois de plus, la proximité, l'efficacité, la prise en considération des personnes qui ont des difficultés à se déplacer sont oubliées et laissées de côté ;
 - Considérant que la perte de ces services concourt à la désertification des communes rurales et que l'état ne respecte pas ses engagements en matière de maintien des services publics en milieu rural ;
 - Considérant que la proximité et le contact physique sont indispensables pour recevoir le public et conseiller la collectivité ;
 - Considérant que la fermeture envisagée aurait des conséquences très négatives pour la collectivité et pour ses habitants, ce que la commune ne peut accepter,
- Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'oppose à la fermeture de la trésorerie de la Ferté Gaucher et demande instamment par la présente :
- L'abandon du projet de fermeture lourdement préjudiciable au service public en milieu rural
 - La mise en place de moyens supplémentaires matériels et humains pour son fonctionnement

QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

- Assainissement des bâtiments communaux : Monsieur le Maire informe le conseil que les devis relatifs à l'assainissement individuels ont été adressés à la commune par le SPANC.
Le montant de chaque assainissement étant très élevé, le projet est temporairement suspendu.
- Quelques habitants de Villegagnon ont fait part par écrit de leur mécontentement quant à la vitesse très élevée des véhicules sur la route de Nangis.
Le conseil déjà conscient de ce problème va étudier les solutions envisageables pour remédier à ce problème.

Plus de questions n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h30.

Nom Prénom	Signature	Nom Prénom	Signature
LEROY Michel		GRAND François	
FASSELER Philippe		BOUILLÉ Blandine	
FOURMAUT René		THOMINET Michel <i>Abst excusé pouvoir à M.Leroy</i>	
DE MEULENAERE Alexandre		GABET Anne	
LE MAZURIER Martine		LANNOIS Thierry <i>Abst excusé pouvoir à A. De Meulenaere</i>	
COULON-GARCIA Leslie		RAULY Frédérique	
GUILLOTEAU Christophe		RICAULT Pascal	